

66 - Subvention à l'UPFR Sports - Création d'un espace ouvert multisports à la Bouloie

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Depuis 2010, l'UPFR Sports favorise des partenariats permettant d'ouvrir le complexe sportif de la Bouloie sur l'extérieur. Depuis quelques années déjà, les terrains de tennis destinés à l'enseignement pour les futurs professeurs d'EPS sont en libre accès.

Plus récemment, l'UPFR et le CROUS ont investi dans la réalisation de terrains de beach volley, complètement ouverts.

Enfin, l'UPFR, en collaboration avec la Maison de Quartier de Montrapon et le Conseil Consultatif des Habitants a financé deux espaces fitness constitués d'agrès sportifs.

Dans la même lignée, l'UPFR envisage la création d'un espace multisports de dimension 40 m x 20 m qui permettra une pratique libre essentiellement de jeux de ballons à tous les habitants du quartier. L'espace pourra également ponctuellement servir à l'organisation de rencontres futsal organisées par les instances fédérales.

Cet équipement sera implanté sur un terrain actuellement stabilisé, 31 chemin de l'Epitaphe, propriété de la Ville de Besançon et mis à disposition de l'Etat.

Les travaux consisteront en la réalisation d'un fond de forme drainant la pose d'un revêtement synthétique, la mise en place des buts et des tracés ainsi que l'installation d'une main courante grillagée périphérique.

Le coût de l'opération est évalué à 115 000 € et le plan de financement s'établit comme suit :

- CROUS de Besançon :	20 000 €
- UPFR Sports :	50 000 €
- Fédération Française de Football :	20 000 €
- Ville de Besançon :	25 000 €

La Ville a inscrit sa participation de 25 000 € au budget 2013 et effectuera le versement en fonction de l'état d'avancement des travaux qui vont débiter fin septembre et se termineront fin décembre 2013. Un premier acompte de 12 500 € sera versé à la signature de la convention de financement.

La dépense sera prélevée sur la ligne 204.40/204182.00506 CS 20300.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 25 K€ à l'UPFR Sports et sur l'échéancier de versement proposé,

- autoriser M. le Maire à signer la convention de subventionnement avec l'UPFR Sports.

«**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4 et 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 septembre 2013.